

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018
Séance n° 13/2018

Présents : ARANEO Christine, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, CHARRONDIERE Magalie, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël THEVENOUX Jocelyne, MATICHARD Frank, FERON William, CATHELAND Germaine,

Excusée : BOURLIERE Claudine pouvoir à BAJARD Marie-Noëlle

Absent : LIVET Julien

Secrétaire de Séance : DUMAS Mickael

Date de la convocation : 13 novembre 2018

PERSONNEL

Entretien avec Monsieur Magat Kevin, candidat sur le poste de Secrétaire de Mairie.

Monsieur Magat présente ses compétences professionnelles et exprime ses motivations le poussant à postuler sur le poste de secrétaire de mairie de la commune de St Martin d'Estreaux.

Madame Le Maire rappelle qu'elle est seule compétente pour le recrutement du personnel communal. Toutefois, l'attribution de la prime IFSE est soumise à l'acceptation du conseil municipal.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Magat, souhaite conserver son salaire actuel. De ce fait, le montant de son indemnité IFSE devra être égal à celui de la secrétaire en place soit 296€.

Certains conseillers soulignent leur réticence sur le montant de cette indemnité. En effet, il leur semble difficile d'attribuer une prime à la prise de poste sans preuve des compétences de l'agent. La prime serait plutôt une reconnaissance du travail effectué attribuée par la suite.

D'autres conseillers sont favorables à cette prime puisque le candidat n'a pas à brader ses compétences. Les conseillers expriment aussi leur inquiétude quant à l'urgence de trouver un remplaçant à Mme Montillet. Il reste le seul postulant sur les quatre candidatures de personnes titulaires de la fonction publique.

Mme le maire informe que Monsieur Magat serait libre au 20 janvier.

Magalie Charrondière ne participe pas au vote étant donné qu'elle avait postulé sur le poste.

Madame le Maire soumet au vote l'attribution de la prime IFSE à M. Magat dès la prise de poste :

7 POUR - 4 CONTRE - 1 ABSENTENTION

M. Magat sera informé dès le lendemain.

BATIMENTS

BAR RESTAURANT

- Intervention de Monsieur Ducarre

Monsieur Sadot et Mme Dumas, ont fait part de leur inquiétude et de leur réticence quant à l'ouverture du bar restaurant en janvier 2019. En effet, les 2 premiers mois de l'année représentent une période très creuse dans le secteur de la restauration.

Après discussion le conseil se prononce favorablement à l'ouverture repoussée au 1^{er} mars :

4 ABSTENTIONS - 9 POUR

PEINTURE SALLE DE RESTAURANT

- Choix de la couleur de la peinture pour la salle de restaurant suite aux propositions AD Mobili : couleur rouge 2073-6 TOTEM (6 pour, 1 abstention)

- Proposition de devis de l'entreprise Menis pour refaire la chambre en crépis : coût 2100 € car beaucoup de main d'œuvre.
Le conseil municipal refuse à l'unanimité cette proposition et demande que la pièce soit seulement repeinte.

Mme Troncy nous a informés que les volets roulants prévus au départ ne peuvent pas être posés, pas assez d'hauteur sous plafond. Il sera donc posé à la place du verre anti effraction, avec rideaux intérieurs.

La Mairie a reçu 4 invitations pour le spectacle des 10 ans du scarabée qu'elle propose aux conseillers intéressés.

Séance levée à 21h45